



Situation de l'hébergement d'urgence à Grenoble

En décembre 2021, au cœur de l'hiver, Eric Piolle, Maire de Grenoble, avait interpellé la Ministre du logement - qui avait alors annoncé la fin de la gestion de l'hébergement hivernal au thermomètre - quant à l'insuffisance des solutions de mises à l'abri.

Après plusieurs jours de canicule et en ce début d'été, de nombreuses et nombreux professionnels, associations, collectifs et citoyen-nés interpellent la Ville quant à la situation, à Grenoble et sur le territoire, des personnes mal-logées.

La Ville de Grenoble rappelle une nouvelle fois que l'hébergement d'urgence est une compétence pleine et entière de l'Etat. Le code de l'action sociale et des familles stipule notamment, à travers son article 345-2-2 : « Toute personne en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. »

Depuis plusieurs semaines, un hébergement d'urgence et un lieu de répit ont fermé, la stratégie de résorption des bidonvilles semble marquer le pas et le 115 n'offre que peu de solutions aux personnes qui cherchent un abri pour la nuit même. En complément du manque de places d'héberge-

ment, la Ville de Grenoble est alertée quant aux conditions d'hébergement et à la localisation de ceux-ci, parfois loin de Grenoble où les enfants sont scolarisés notamment.

Dans ce cadre :

- La Ville de Grenoble travaille à la prise d'un nouvel arrêté anti-remise à la rue en cas d'expulsion ;
- La Ville de Grenoble confirme son intention d'étudier en détail la mise en place du pouvoir de réquisition du Maire, en direction du parc de logements vacants depuis plus de 2 ans et qui rentrent dans la typologie prévue par la loi ;
- La Ville de Grenoble demande une réunion de travail rapidement, à la Préfecture, pour reprendre une dynamique vertueuse d'augmentation du nombre de places et de partenariat pour améliorer globalement la situation du parcours de la rue au logement à Grenoble.